

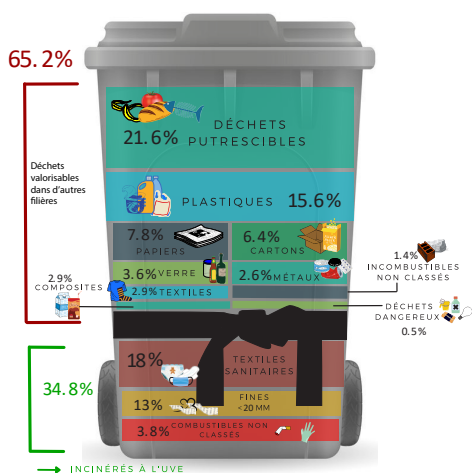
# LE COMMUNIQUÉ

29 janvier 2024



## LES MODECOM

### Retour sur les chiffres des MODECOM 2023



Biens triés, **2/3** des déchets déposés dans la poubelle OMR en 2023 auraient pu être recyclés ou valorisés en compost. Chaque habitant génère encore **103 kg de déchets alimentaires par an**, tandis **q'un papier sur deux (5 135 tonnes)** et **70% des emballages plastiques** aboutissent dans la poubelle d'OMR. De plus, **300 tonnes de déchets dangereux** sont encore jetées incorrectement.

## RETOUR SUR LA JOURNÉE PORTES OUVERTES DE L'UVE

Le 26 octobre 2023 s'est déroulée la Journée Portes Ouvertes de l'Unité de Valorisation Énergétique, de Villefranche-sur-Saône, en collaboration avec PAPREC, exploitant du site. Ce moment de partage avec nos élus, partenaires et entreprises de

la région a permis de présenter le fonctionnement d'une UVE ainsi que les récents travaux réalisés.

Notre objectif au sein du SYTRAIVAL était de renforcer la fiabilité de notre infrastructure pour mieux maîtriser les coûts de service, augmenter notre production d'énergie, et ainsi étendre notre réseau de chaleur tout en réduisant notre empreinte environnementale.

Cet engagement s'est traduit par un investissement significatif de près de 30 millions d'euros.

**L'usine vous ouvre ses portes !**  
**Pour en savoir plus sur les visites,**  
**adressez un mail à [contact@sytraival.fr](mailto:contact@sytraival.fr).**



## FOCUS SUR...

**Les mouchoirs, lingettes, essie-tout, et serviettes en papier.**

Ils ne doivent pas être jetés dans les contenants de tri-jaune (bacs, sacs, colonnes)

Souvent souillés et de matières non recyclables, ces éléments peuvent contaminer d'autres matériaux recyclables.

Direction la poubelle d'ordures ménagères !



## COMMUNICATION

**Les flashes infos sont de retour !**

Sur le Facebook du SYTRAIVAL (ou encore dans l'espace adhérent du site internet), retrouvez les flashes chaque semaine. N'hésitez pas à les consulter et à les partager autour de vous !



# LE COMMUNIQUÉ

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et conformément à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), tous les biodéchets devront être triés à la source via le compostage ou un mode de collecte séparée en porte-à-porte ou en Point d'Apport Volontaire.

## Qu'est-ce que cela signifie ?

Désormais, vos déchets alimentaires et déchets verts devront être valorisés. Il existe diverses solutions pour se faire :

- Composteur individuel : lombricomposteur (composteur d'appartement) ou de jardin.
- Composteur partagé : en centre bourg ou au pied d'immeuble, des sites de compostages peuvent être mis en place.
- Composteur autonome : des sites peuvent être installés dans les écoles, collèges, lycées, MFR, EPHAD, entreprises, maisons de retraites, ...

- La collecte en porte à porte : Chaque foyer possède un bac (poubelle) pour mettre ses biodéchets. Un camion vient les collecter afin de les apporter sur une plateforme de compostage (ou méthaniseur).
- La collecte en Point d'Apport Volontaire : des abris-bacs et bacs sont installés dans les communes et les hameaux afin que les habitants puissent venir déposer leurs biodéchets. Ensuite un camion vient les chercher pour les apporter vers une plateforme de compostage (ou un méthaniseur).

**Si vous souhaitez connaître le système mis en place dans votre commune, contactez votre collectivité.**



## 14 430

Ce sont les tonnes de verre collectées sur l'année 2022, mais aussi le montant du chèque remis à la Ligue contre le cancer à cette occasion !

Le 15 décembre 2023, Jean-Paul Chemarin a pu remettre au Docteur Julien Marie et au trésorier du comité Jean-Louis Laroche, ce chèque significatif de l'engagement fort du SYTRAIVAL à allier la cause environnementale et médicale.

Objectif : inciter davantage les usagers à adopter les bons gestes de tri pour réduire la part, aujourd'hui de 7 kg par habitant, de verre dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

